



Comptes annuels 2024-2025

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025



MAISON DEPARDIEU

25 RUE DES BOURDERIES
44100 NANTES

SIREN : 953.878.956

Forme juridique : SARL

N° TVA : FR13953878956

Sommaire

Attestation de présentation des comptes	3
Bilan	4
Bilan actif	5
Bilan passif	6
Compte de résultat	7
Compte de résultat	8
Détails des comptes	10
Bilan actif détaillé	11
Bilan passif détaillé	13
Compte de résultat détaillé	15
Dossier de gestion	18
Soldes intermédiaires de gestion	19
Soldes intermédiaires de gestion détaillés	20
Annexe	23
Préambule	24
Principes et méthodes comptables	26
Postes du bilan et du compte de résultat	29
Informations relatives à l'effectif	34
Liasse fiscale	35

Attestation de présentation des comptes



Attestation sans observation

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de MAISON DEPARDIEU relatifs à l'exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 115 022,51 €
- Chiffre d'affaires : 136 037,17 €
- Résultat net comptable : -2 500,00 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE le 31/10/2025.

Julien Fiolleau,
Expert-comptable

Julien FIOLLEAU

✓ Certifié par yousign

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut 2024- 2025	Amort. & dépréc.	Net 2024- 2025	Net 2023- 2024
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial	65 790		65 790	65 790
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	50 800	17 969	32 831	41 019
Autres immobilisations corporelles	4 705	1 985	2 720	3 661
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	121 295	19 954	101 341	110 471
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	4 107		4 107	6 501
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	677		677	511
Autres créances	1 328		1 328	3 674
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres et instruments de trésorerie				
DISPONIBILITÉS ET CHARGES				
Disponibilités	2 533		2 533	1 593
Charges constatées d'avance	5 036		5 036	7 761
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	13 682		13 682	20 039
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (IV)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)				
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	134 977	19 954	115 023	130 510

Bilan passif

Postes	Net 2024- 2025	Net 2023- 2024
Capital	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Réserves indisponibles		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-2 500	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	2 500	5 000
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	78 441	92 816
Emprunts et dettes financières diverses	13 625	13 916
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 578	14 822
Dettes fiscales et sociales	3 528	3 583
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	351	373
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	112 523	125 510
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	115 023	130 510

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2024- 2025	2023- 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Production vendue de biens	135 493	160 077
Production vendue de services	544	488
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	136 037	160 564
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		57
Autres produits	23	9
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	136 060	160 630
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 122	1 817
Variation des stocks de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	41 340	60 872
Variation de stocks	2 393	-6 501
Autres achats et charges externes	49 292	64 951
Impôts, taxes, et versements assimilés	1 082	305
Salaires et traitements	32 525	40 533
Charges sociales	3 601	3 384
Dotations aux amortissements et aux provisions	9 130	10 860
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	8	17
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	140 493	176 238
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-4 433	-15 608
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE (III)		
PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 842	4 971
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	3 842	4 971

Postes	2024- 2025	2023- 2024
	RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-3 842 -4 971
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	-8 275 -20 579
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	5 839	21 568
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	5 839 21 568
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	64	25
Sur opérations en capital		465
Dotations aux amortissements et aux provisions		500
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	64 989
	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	5 775 20 579
	PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE (IX)	
	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	141 899 182 198
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	144 399 182 198
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-2 500	

Détails des comptes



Bilan actif détaillé

Postes	Brut 2024- 2025	Amort. & dépréc.	Net 2024- 2025	Net 2023- 2024
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs simil...				
Fonds commercial	65 790,00		65 790,00	65 790,00
20700000 - FONDS COMMERCIAL	52 130,00		52 130,00	52 130,00
20710000 - FRAIS ACQUISITION FONDS COMMERCIAL	13 660,00		13 660,00	13 660,00
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	50 800,00	17 969,35	32 830,65	41 019,22
21540000 - MATÉRIELS INDUSTRIELS	50 800,00		50 800,00	50 800,00
28150000 - INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS		9 780,78	-9 780,78	-9 780,78
28154000 - AMORTISSEMENTS SUR MATÉRIELS INDUSTRIELS		8 188,57	-8 188,57	
Autres immobilisations corporelles	4 705,00	1 984,70	2 720,30	3 661,30
21810000 - INSTALL. GENE., AGENC. AMENAG.	3 705,00		3 705,00	3 705,00
21840000 - MOBILIER	1 000,00		1 000,00	1 000,00
28181000 - AMORT.INSTALLATIONS GENERALES		1 545,81	-1 545,81	-804,81
28184000 - AMORT.MOBILIER DE BUREAU		438,89	-438,89	-238,89
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	121 295,00	19 954,05	101 340,95	110 470,52
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	4 107,49		4 107,49	6 500,72
31100000 - MATIÈRES (OU GROUPE) A	4 107,49		4 107,49	6 500,72
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	676,76		676,76	510,85
41100000 - CLIENTS	334,76		334,76	510,85
41810000 - CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	342,00		342,00	
Autres créances	1 328,20		1 328,20	3 673,84
40100000 - FOURNISSEURS	184,55		184,55	287,47
44564000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR ENCAISSEMENTS	315,71		315,71	
44566000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR AUTRES BIENS ET SERVICES				1 587,07

Postes	Brut 2024- 2025	Amort. & dépréc.	Net 2024- 2025	Net 2023- 2024
44567000 - CRÉDIT DE TVA À REPORTER				305,00
44571008 - TVA COLLECTÉE À 10%	232,06		232,06	
44571009 - TVA COLLECTÉE À 20%	166,07		166,07	
44580000 - TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES À RÉGULARISER OU EN ATTENTE				1 130,00
44586000 - TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES SUR FACTURES NON PARVENUES	354,00		354,00	335,40
46710000 - OUEST DISTRIBUTION	75,81		75,81	28,90
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres et instruments de trésorerie				
DISPONIBILITÉS ET CHARGES				
Disponibilités	2 533,37		2 533,37	1 592,87
51130000 - REMISE CB				329,00
51140000 - TICKET RESTAURANT	8,80		8,80	
51210010 - BNP PARIBAS - COMPTE DE CHÈQUES ****8983	724,07		724,07	
53000000 - CAISSE	1 800,50		1 800,50	1 263,87
Charges constatées d'avance	5 035,74		5 035,74	7 761,16
48600000 - CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	5 035,74		5 035,74	7 761,16
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	13 681,56		13 681,56	20 039,44
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (IV)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)				
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	134 976,56	19 954,05	115 022,51	130 509,96

Bilan passif détaillé

Postes	Net 2024- 2025	Net 2023- 2024
Capital	5 000,00	5 000,00
10130000 - CAPITAL SOUSCRIT - APPELÉ, VERSÉ	5 000,00	5 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Réserves indisponibles		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-2 500,00	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	2 500,00	5 000,00
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	78 440,93	92 816,36
16400000 - EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	78 432,95	92 607,49
51100700 - AVOIRS	7,98	7,98
51210010 - BNP PARIBAS - COMPTE DE CHÈQUES ****8983		200,89
Emprunts et dettes financières diverses	13 624,79	13 915,87
16811000 - EMPRUNT GRANDS MOULINS DE RENNES 5K€	3 787,15	2 570,63
45510000 - PRINCIPAL	9 837,64	11 345,24
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 577,79	14 822,22
40100000 - FOURNISSEURS	14 353,81	12 809,82
40810000 - FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	2 223,98	2 012,40
Dettes fiscales et sociales	3 527,96	3 582,57
42100000 - PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS DUES	1 479,60	895,20
42820000 - DETTES PROVISIONNÉES POUR CONGÉS À PAYER	531,79	994,51
43100000 - SÉCURITÉ SOCIALE	473,82	401,19
43702000 - 43702	195,59	48,63
43703000 - 43703		122,81
43730000 - AG2R - RETRAITE	265,80	
43800000 - ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES À PAYER (ANCIENNEMENT ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES ...	13,60	833,34
43820000 - CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS À PAYER	79,34	128,89
43860000 - AUTRES CHARGES À PAYER	84,00	
43870000 - PRODUITS À RECEVOIR	155,00	

Postes	Net 2024- 2025	Net 2023- 2024
44551000 - TVA À DÉCAISSER	55,00	158,00
44566000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR AUTRES BIENS ET SERVICES	30,38	
44571006 - TVA COLLECTÉE À 5.5%	164,04	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	351,04	372,94
41100000 - CLIENTS	351,04	372,94
Produits constatés d'avance		
	TOTAL DETTES (III)	112 522,51 125 509,96
	ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)	
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	115 022,51	130 509,96

Compte de résultat détaillé

Postes	2024-2025	2023-2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Production vendue de biens	135 493,49	160 076,51
7011055 - VENTES 5.5%	123 244,88	142 486,61
7011100 - VENTES 10%	11 286,50	14 866,16
7011200 - VENTES 20%	962,11	2 723,74
Production vendue de services	543,68	487,77
7082000 - COMMISSIONS ET COURTAGES	543,68	474,87
7088000 - AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES AN		12,90
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	136 037,17	160 564,28
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		57,20
7910000 - TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION		57,20
Autres produits	22,98	9,00
7580000 - INDEMNITÉS ET AUTRES PRODUITS (ANCIENNEMENT PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE)	22,98	9,00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	136 060,15	160 630,48
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 121,93	1 817,26
6070000 - ACHATS DE MARCHANDISES	1 121,93	1 817,26
Variation des stocks de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	41 339,77	60 872,47
6010000 - ACHATS MATIÈRES PREMIÈRES 5,5%	38 957,18	56 921,83
6011000 - ACHATS MATIÈRES PREMIÈRES 20%	842,88	1 869,71
6026000 - EMBALLAGES	1 539,71	2 089,08
6092000 - R.R.R OBTENUS SUR ACHATS A.A		-8,15
Variation de stocks	2 393,23	-6 500,72
6031100 - VARIATION STOCK MAT.PREMIERES	2 393,23	-6 500,72
Autres achats et charges externes	49 292,49	64 950,79
6061100 - GAZ	608,90	618,04
6061200 - ELECTRICITE ABT/CONS	14 553,29	16 048,97
6061300 - EAU	237,73	221,87
6061400 - CARBURANT		217,93
6063000 - FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT ÉQUIPEMENT	1 688,54	10 782,72
6064000 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	145,28	667,44
6132000 - LOCATIONS IMMOBILIÈRES	9 921,20	11 572,53
6135000 - LOCATIONS MOBILIÈRES	3 064,54	1 239,97
6135200 - LOCATIONS PONCTUELLES VEHICULES		18,67
6135300 - LOCATION TELESURVEILLANCE	1 221,57	1 306,08
6135400 - LOCATION TPE	1 764,00	1 341,60
6140000 - CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	1 545,32	1 622,07
6152000 - ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS	1 065,19	455,13
6155000 - ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS	1 663,94	577,30
6156000 - MAINTENANCE	518,83	300,00
6160000 - PRIMES D'ASSURANCES	1 909,87	1 687,08
6226100 - HONORAIRES COMPTABLES	5 240,00	6 735,00
6226200 - HONORAIRES SOCIAL	540,00	658,50

Postes	2024-2025	2023-2024
6226300 - HONORAIRES JURIDIQUES		900,00
6227000 - FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	95,00	749,23
6257000 - RÉCEPTIONS	90,65	46,18
6261000 - FRAIS POSTAUX	7,14	6,08
6262100 - FRAIS TELEPHONE / INTERNET	835,85	875,41
6270000 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	1 372,77	362,17
6272000 - COMMISSIONS ET FRAIS SUR ÉMISSION D'EMPRUNTS	766,12	895,76
6272100 - FRAIS SUR EMISSION EMPRUNTS		4 672,40
6278000 - AUTRES FRAIS ET COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES	436,76	372,66
Impôts, taxes, et versements assimilés	1 081,84	304,98
6312000 - TAXE D'APPRENTISSAGE	136,80	146,29
6333000 - PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	127,50	136,35
6335000 - VERSEMENTS LIBÉRATOIRES OUVRANT DROIT À L'EXONÉRATION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE	20,88	22,34
6351100 - CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE	448,00	
6351300 - AUTRES IMPÔTS LOCAUX	348,66	
Salaires et traitements	32 525,34	40 532,73
6411000 - SALAIRES, APPOINTEMENTS	21 926,25	23 708,71
6412000 - CONGÉS PAYÉS	-413,76	994,51
6413000 - PRIMES ET GRATIFICATIONS	1 209,99	1 084,87
6416000 - REMUNERATION GERANT TNS	6 500,00	11 500,00
6416100 - COTISATIONS OBLIGATOIRES GERANT TNS	2 844,00	2 889,00
6416200 - COTISATIONS FACULTATIVES GERANT TNS	458,86	355,64
Charges sociales	3 601,34	3 383,79
6451000 - COTISATIONS À L'URSSAF	826,17	421,59
6452000 - COTISATIONS AUX MUTUELLES	945,65	574,49
6452100 - COTISATIONS PREVOYANCE		440,69
6453000 - COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	794,76	699,95
6454000 - COTISATIONS À PÔLE EMPLOI (ANCIENNEMENT COTISATIONS AUX ASSEDIC)	993,14	1 050,39
6455000 - CHARGES CONGÉS PAYÉS	-49,55	128,89
6475000 - MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	91,17	67,79
Dotations aux amortissements et aux provisions	9 129,57	10 860,04
6811000 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		10 860,04
6811200 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 129,57	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	7,77	16,76
6580000 - PÉNALITÉS ET AUTRES CHARGES (ANCIENNEMENT CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE)	7,77	16,76
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	140 493,28	176 238,10
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-4 433,13	-15 607,62

QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN

BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE (III)

PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ (IV)

PRODUITS FINANCIERS

De participations

D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé

Autres intérêts et produits assimilés

Reprises sur provisions et transferts de charges

Différences positives de change

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie

TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)

Postes	2024-2025	2023-2024
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 841,64	4 970,90
6611600 - INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	3 704,97	4 640,16
6616000 - INTÉRÊTS BANCAIRES ET SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT - ESCOMPTES	136,67	330,74
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	3 841,64	4 970,90
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-3 841,64	-4 970,90
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	-8 274,77	-20 578,52
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	5 838,77	21 567,96
7752000 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		416,67
7788000 - PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	5 838,77	21 151,29
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	5 838,77	21 567,96
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	64,00	25,00
6711000 - PÉNALITÉS SUR MARCHÉS ET DÉDITS PAYÉS SUR ACHATS ET VENTES	64,00	25,00
Sur opérations en capital		464,72
6752000 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		464,72
Dotations aux amortissements et aux provisions		499,72
6871000 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS DES IMMOBILISATIONS		499,72
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	64,00	989,44
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	5 774,77	20 578,52
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE (IX)		
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	141 898,92	182 198,44
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	144 398,92	182 198,44
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-2 500,00	

Dossier de gestion



Soldes intermédiaires de gestion

Postes	2024- 2025	Rép. (%)	2023- 2024	Rép. (%)	Var. (€)	Var. (%)
CHIFFRE D'AFFAIRES	136 037	100,00	160 564	100,00	-24 527	-15,28
VENTES DE MARCHANDISES						
+ Ventes de marchandises						
- Coûts d'achat des marchandises vendues	1 122	0,82	1 817	1,13	-695	-38,26
MARGE COMMERCIALE	-1 122		-1 817		695	-38,26
PRODUCTION						
+ Production vendue	136 037	100,00	160 564	100,00	-24 527	-15,28
+ Production stockée ou destockage						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	136 037	100,00	160 564	100,00	-24 527	-15,28
- MP, approvisionnements consommés	43 733	32,15	54 372	33,86	-10 639	-19,57
- Sous traitance directe						
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	92 304	67,85	106 193	66,14	-13 888	-13,08
MARGE TOTALE	91 182	67,03	104 375	65,01	-13 193	-12,64
- Autres achats	17 234	12,67	28 557	17,79	-11 323	-39,65
- Charges externes	32 059	23,57	36 394	22,67	-4 335	-11,91
VALEUR AJOUTÉE	41 890	30,79	39 424	24,55	2 465	6,25
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes, et versements assimilés	1 082	0,80	305	0,19	777	254,72
- Salaires et traitements	36 127	26,56	43 917	27,35	-7 790	-17,74
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	4 681	3,44	-4 797	-2,99	9 478	197,59
+ Autres produits de gestion courante	23	0,02	9	0,01	14	155,33
+ Reprises amortissements, provisions, transferts de charges			57	0,04	-57	-100,00
- Dotations aux amortissements et aux provisions	9 130	6,71	10 860	6,76	-1 730	-15,93
- Autres charges de gestion courante	8	0,01	17	0,01	-9	-53,64
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-4 433	-3,26	-15 608	-9,72	11 174	-71,60
+ QP de résultat positif sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- QP de résultat négatif sur opérations en commun						
- Charges financières	3 842	2,82	4 971	3,10	-1 129	-22,72
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-8 275	-6,08	-20 579	-12,82	12 304	-59,79
+ Produits exceptionnels	5 839	4,29	21 568	13,43	-15 729	-72,93
- Charges exceptionnelles	64	0,05	989	0,62	-925	-93,53
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5 775	4,24	20 579	12,82	-14 804	-71,94
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT NET	-2 500	-1,84			-2 500	

Soldes intermédiaires de gestion détaillés

Postes	2024- 2025	Rép. (%)	2023- 2024	Rép. (%)	Var. (€)	Var. (%)
CHIFFRE D'AFFAIRES	136 037	100,00	160 564	100,00	-24 527	-15,28
VENTES DE MARCHANDISES						
+ Ventes de marchandises						
- Coûts d'achat des marchandises vendues	1 122	0,82	1 817	1,13	-695	-38,26
6070000 - ACHATS DE MARCHANDISES	1 122	0,82	1 817	1,13	-695	-38,26
MARGE COMMERCIALE	-1 122		-1 817		695	-38,26
PRODUCTION						
+ Production vendue	136 037	100,00	160 564	100,00	-24 527	-15,28
7011055 - VENTES 5,5%	123 245	90,60	142 487	88,74	-19 242	-13,50
7011100 - VENTES 10%	11 287	8,30	14 866	9,26	-3 580	-24,08
7011200 - VENTES 20%	962	0,71	2 724	1,70	-1 762	-64,68
7082000 - COMMISSIONS ET COURTAGES	544	0,40	475	0,30	69	14,49
7088000 - AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES AN			13	0,01	-13	-100,00
+ Production stockée ou destockage						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	136 037	100,00	160 564	100,00	-24 527	-15,28
- MP, approvisionnements consommés	43 733	32,15	54 372	33,86	-10 639	-19,57
6010000 - ACHATS MATIÈRES PREMIÈRES 5,5%	38 957	28,64	56 922	35,45	-17 965	-31,56
6011000 - ACHATS MATIÈRES PREMIÈRES 20%	843	0,62	1 870	1,16	-1 027	-54,92
6026000 - EMBALLAGES	1 540	1,13	2 089	1,30	-549	-26,30
6031100 - VARIATION STOCK MAT.PREMIERES	2 393	1,76	-6 501	-4,05	8 894	136,81
6092000 - R.R.R OBTENUS SUR ACHATS A.A			-8	-0,01	8	100,00
- Sous traitance directe						
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	92 304	67,85	106 193	66,14	-13 888	-13,08
MARGE TOTALE	91 182	67,03	104 375	65,01	-13 193	-12,64
- Autres achats	17 234	12,67	28 557	17,79	-11 323	-39,65
6061100 - GAZ	609	0,45	618	0,38	-9	-1,48
6061200 - ELECTRICITE ABT/CONS	14 553	10,70	16 049	10,00	-1 496	-9,32
6061300 - EAU	238	0,17	222	0,14	16	7,15
6061400 - CARBURANT			218	0,14	-218	-100,00
6063000 - FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT ÉQUIPEMENT	1 689	1,24	10 783	6,72	-9 094	-84,34
6064000 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	145	0,11	667	0,42	-522	-78,23
- Charges externes	32 059	23,57	36 394	22,67	-4 335	-11,91
6132000 - LOCATIONS IMMOBILIÈRES	9 921	7,29	11 573	7,21	-1 651	-14,27
6135000 - LOCATIONS MOBILIÈRES	3 065	2,25	1 240	0,77	1 825	147,15
6135200 - LOCATIONS PONCTUELLES VEHICULES			19	0,01	-19	-100,00
6135300 - LOCATION TELESURVEILLANCE	1 222	0,90	1 306	0,81	-85	-6,47
6135400 - LOCATION TPE	1 764	1,30	1 342	0,84	422	31,48
6140000 - CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	1 545	1,14	1 622	1,01	-77	-4,73
6152000 - ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS	1 065	0,78	455	0,28	610	134,04
6155000 - ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS	1 664	1,22	577	0,36	1 087	188,23
6156000 - MAINTENANCE	519	0,38	300	0,19	219	72,94
6160000 - PRIMES D'ASSURANCES	1 910	1,40	1 687	1,05	223	13,21
6226100 - HONORAIRES COMPTABLES	5 240	3,85	6 735	4,19	-1 495	-22,20
6226200 - HONORAIRES SOCIAL	540	0,40	659	0,41	-119	-18,00
6226300 - HONORAIRES JURIDIQUES			900	0,56	-900	-100,00
6227000 - FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	95	0,07	749	0,47	-654	-87,32
6257000 - RÉCEPTIONS	91	0,07	46	0,03	44	96,30

Postes	2024- 2025	Rép. (%)	2023- 2024	Rép. (%)	Var. (€)	Var. (%)
6261000 - FRAIS POSTAUX	7	0,01	6		1	17,43
6262100 - FRAIS TELEPHONE / INTERNET	836	0,61	875	0,55	-40	-4,52
6270000 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	1 373	1,01	362	0,23	1 011	279,04
6272000 - COMMISSIONS ET FRAIS SUR ÉMISSION D'EMPRUNTS	766	0,56	896	0,56	-130	-14,47
6272100 - FRAIS SUR EMISSION EMPRUNTS			4 672	2,91	-4 672	-100,00
6278000 - AUTRES FRAIS ET COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVI...	437	0,32	373	0,23	64	17,20
VALEUR AJOUTÉE	41 890	30,79	39 424	24,55	2 465	6,25
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes, et versements assimilés	1 082	0,80	305	0,19	777	254,72
6312000 - TAXE D'APPRENTISSAGE	137	0,10	146	0,09	-9	-6,49
6333000 - PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA FORMATION PROFESS...	128	0,09	136	0,08	-9	-6,49
6335000 - VERSEMENTS LIBÉRATOIRES OUVRANT DROIT À L'EXONÉRATI...	21	0,02	22	0,01	-1	-6,54
6351100 - CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE	448	0,33			448	
6351300 - AUTRES IMPÔTS LOCAUX	349	0,26			349	
- Salaires et traitements	36 127	26,56	43 917	27,35	-7 790	-17,74
6411000 - SALAIRES, APPOINTEMENTS	21 926	16,12	23 709	14,77	-1 782	-7,52
6412000 - CONGÉS PAYÉS	-414	-0,30	995	0,62	-1 408	-141,60
6413000 - PRIMES ET GRATIFICATIONS	1 210	0,89	1 085	0,68	125	11,53
6416000 - REMUNERATION GERANT TNS	6 500	4,78	11 500	7,16	-5 000	-43,48
6416100 - COTISATIONS OBLIGATOIRES GERANT TNS	2 844	2,09	2 889	1,80	-45	-1,56
6416200 - COTISATIONS FACULTATIVES GERANT TNS	459	0,34	356	0,22	103	29,02
6451000 - COTISATIONS À L'URSSAF	826	0,61	422	0,26	405	95,97
6452000 - COTISATIONS AUX MUTUELLES	946	0,70	574	0,36	371	64,61
6452100 - COTISATIONS PREVOYANCE			441	0,27	-441	-100,00
6453000 - COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	795	0,58	700	0,44	95	13,55
6454000 - COTISATIONS À PÔLE EMPLOI (ANCIENNEMENT COTISATIONS...	993	0,73	1 050	0,65	-57	-5,45
6455000 - CHARGES CONGES PAYES	-50	-0,04	129	0,08	-178	-138,44
6475000 - MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	91	0,07	68	0,04	23	34,49
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	4 681	3,44	-4 797	-2,99	9 478	197,59
+ Autres produits de gestion courante	23	0,02	9	0,01	14	155,33
7580000 - INDEMNITÉS ET AUTRES PRODUITS (ANCIENNEMENT PRODUI...	23	0,02	9	0,01	14	155,33
+ Reprises amortissements, provisions, transferts de charges			57	0,04	-57	-100,00
7910000 - TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION			57	0,04	-57	-100,00
- Dotations aux amortissements et aux provisions	9 130	6,71	10 860	6,76	-1 730	-15,93
6811000 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS I...			10 860	6,76	-10 860	-100,00
6811200 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 130	6,71			9 130	
- Autres charges de gestion courante	8	0,01	17	0,01	-9	-53,64
6580000 - PÉNALITÉS ET AUTRES CHARGES (ANCIENNEMENT CHARGES ...	8	0,01	17	0,01	-9	-53,64
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-4 433	-3,26	-15 608	-9,72	11 174	-71,60
+ QP de résultat positif sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- QP de résultat négatif sur opérations en commun						
- Charges financières	3 842	2,82	4 971	3,10	-1 129	-22,72
6611600 - INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	3 705	2,72	4 640	2,89	-935	-20,15
6616000 - INTÉRÊTS BANCAIRES ET SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMEN...	137	0,10	331	0,21	-194	-58,68
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-8 275	-6,08	-20 579	-12,82	12 304	-59,79
+ Produits exceptionnels	5 839	4,29	21 568	13,43	-15 729	-72,93
7752000 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			417	0,26	-417	-100,00
7788000 - PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	5 839	4,29	21 151	13,17	-15 313	-72,40
- Charges exceptionnelles	64	0,05	989	0,62	-925	-93,53
6711000 - PÉNALITÉS SUR MARCHÉS ET DÉDITS PAYÉS SUR ACHATS ET ...	64	0,05	25	0,02	39	156,00
6752000 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			465	0,29	-465	-100,00

Postes	2024- 2025	Rép. (%)	2023- 2024	Rép. (%)	Var. (€)	Var. (%)
6871000 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS DES IM...			500	0,31	-500	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5 775	4,24	20 579	12,82	-14 804	-71,94
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT NET	-2 500	-1,84			-2 500	

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/08/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **15** mois recouvrant la période du **21/06/2023** à **31/08/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **115 022,51 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-2 500,00 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Faits caractéristiques de l'exercice :

Au 31 août 2025, un abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune a été consenti à la SARL MAISON DEPARDIEU pour un montant de 5 838.77€ de la part de l'associé Mr DEPARDIEU Louis Gabriel. Le montant total de l'abandon de C/C s'élève donc à présent à 26 990.07€

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	65 790,00			65 790,00
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...	50 800,00			50 800,00
Autres immobilisations corporelles	4 705,00			4 705,00
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
- (B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...	9 780,78	8 188,59	0,02	17 969,35
Autres	1 043,70	941,00		1 984,70
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	676,76	676,76		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	1 067,84	1 067,84		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	260,36	260,36		
Charges constatées d'avance	5 035,74	5 035,74		
TOTAL	7 040,70	7 040,70		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	5 035,74	
TOTAL	5 035,74	

Informations relatives au passif

Variation du capital

Capital social	Nombres d'actions ou parts sociales	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	500,00	
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	500,00	

Capitaux propres

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation	Réduction	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Capital	5 000,00				5 000,00
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale					
Autres réserves					
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur					
Report à nouveau débiteur					
Dividendes					
Résultat de l'exercice			2 500,00		- 2 500,00
TOTAL	5 000,00		2 500,00		2 500,00

Provisions

Nature de la provision	Valeur comptable à l'ouverture de l'exercice	Dotation	Reprise	Valeur comptable à la clôture de l'exercice
------------------------	--	----------	---------	---

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de ...	78 440,93	2 507,56	1 287,57	
Emprunts et dettes financières divers	3 787,15	3 787,15		
Fournisseurs et comptes rattachés	16 577,79	16 577,79		
Personnel et comptes rattachés	2 011,39	2 011,39		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	1 267,15	1 267,15		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	249,42	249,42		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes ratt...				
Groupe et associés	9 837,64	9 837,64		
Autres dettes	351,04	351,04		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	112 522,51	36 589,14	1 287,57	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	12 393,40			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	25 351,42			
Montant des emprunts et dettes contracté...	9 837,64			

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
TOTAL		

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
TOTAL			

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	2 223,98	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	531,79	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	79,34	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	84,00	
TOTAL	2 919,11	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	342,00	
Organismes sociaux - Produits à recevoir	155,00	
TOTAL	497,00	

Honoraires des commissaires aux comptes

Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant	Commentaire
Produits exceptionnels		
TOTAL		
Charges exceptionnelles		
TOTAL		

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
Cadres			
Non-cadres			
Employés		1,00	

Liasse fiscale

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC-FR

Désignation de l'entreprise					MAISON DEPARDIEU - SIREN : 953878956					Neant ☐			
Durée de l'exercice en nombre de mois					12		Durée de l'exercice précédent					14	
										Exercice N clos le		31/08/2025	
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial				010	65 790		012			65 790		
	Immobilisations incorporelles - Autres				014			016					
	Immobilisations corporelles				028	55 505		030	19 954		35 551		
	Immobilisations financières (1)				040			042					
TOTAL I (5)					044	121 295		048	19 954		101 341		
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production				050	4 107		052			4 107		
	Stocks marchandises				060			062					
	Avances et acomptes versés sur commandes				064			066					
	Créances (2) clients et comptes rattachés				068	677		070			677		
	Créances autres (3)				072	1 328		074			1 328		
	Valeurs mobilières de placement				080			082					
	Disponibilités				084	2 533		086			2 533		
Charges constatées d'avance				092	5 036		094			5 036			
TOTAL II					096	13 682		098			13 682		
TOTAL GENERAL (I + II)					110	134 977		112	19 954		115 023		
PASSIF										Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel									120	5 000		
	Ecart de réévaluation									124			
	Réserve légale									126			
	Réserves réglementées									130			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)									132			
	Report à nouveau				131			132					
	Résultat de l'exercice									134			
	Subventions d'investissement									136	-2 500		
	Provisions réglementées									137			
TOTAL I										142	2 500		
Provisions pour risques et charges										TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156	82 228		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164			
	Fournisseurs et comptes rattachés									166	16 578		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)				169	249		172	3 528				
	Comptes courants d'associés									173	9 838		
	Autres dettes									175	351		
Produits constatés d'avance									174				
TOTAL III										176	112 523		
TOTAL GENERAL (I + II + III)										180	115 023		
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	64 976	
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice		182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs			199			(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice		184		

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise MAISON DEPARDIEU - SIREN : 953878956										☐ N clos le 31/08/2025	
A - RÉSULTAT COMPTABLE											
Ventes de marchandises				209	0	210	0				
Production vendue biens				215	0	214	135 493				
Production vendue services				217	0	218	544				
Production stockée						222	0				
Production immobilisée						224	0				
Subventions d'exploitation reçues						226	0				
Autres produits						230	23				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	136 060				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	1 122				
Variation de stock (marchandises)						236	0				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238	41 340				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240	2 393				
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		0	immobilier	0	242	49 292			
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		448	244	1 082			
Rémunérations du personnel						250	32 525				
Charges sociales						252	3 601				
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		0	254	9 130			
Dotations aux provisions						256	0				
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		0	262	8			
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260		0					
Total des charges d'exploitation (II)						264	140 493				
1 - Résultat d'exploitation (I - II)						270	-4 433				
Produits financiers				(III)			280	0			
Produits exceptionnels				(IV)			290	5 839			
Charges financières				(V)			294	3 842			
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		(VI)	347	0	300	64			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		(VI)	348	0					
Impôts sur les bénéfices				(VII)			306	0			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)						310	-2 500				
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col. 2	
REINTEGRATIONS		Rémunérations et avantages personnels non déductibles				312	0	314	2 500		
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				316	0				
		Provisions non déductibles				318	0				
		Impôts et taxes non déductibles				322	0				
		Divers dt intérêts excédentaires		247	0	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	0	330	0	
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)	249	0	251	0	
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	0			
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	0			
		Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	0			
		DEDUCTIONS		Entreprise nouvelle		986	0	Zone franche urbaine	987	0	342
France Ruralités Revitalisation (FRR)				181	0	Jeune entreprise innovante	989	0			
Zone restruct. défense				127	0	Zone revitalisation rurales	138	0			
Bassins d'emploi à redynamiser				991	0	Investissements et souscriptions outre-mer	344	0			
ZFANG 44 quaterdecies				345	0	Zone de développement prioritaire	993	0			
Bassins urbains à dynamiser - BUD				992	0						
Créance report en arrière du déficit							346	0	350	0	
Deduction exceptionnelle (art 39 decies)							655	0			
Deduction exceptionnelle (art 39 decies A)							643	0			
Deduction exceptionnelle (art 39 decies B)							645	0			
Deduction exceptionnelle (art 39 decies C)					647	0					
Deduction exceptionnelle (art 39 decies D)					648	0					
Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641	0					
Deductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990	0					
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649	0					
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	0	354	2 500	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)							356	0			
Déficits antérieurs reportables						0			360	0	
Résultat fiscal après imputation des déficits						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	0	372	2 500	

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DOFIP N° 2033-C-SD 2025
ADAPTE A LA TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise MAISON DEPARDIEU - SIREN : 953878956										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISE											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	65 790	402		404		406	65 790		
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	50 800	442		444		446	50 800		
Installations générales, aménagements divers		450	3 705	452		454		456	3 705		
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470	1 000	472		474		476	1 000		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	121 295	492		494		496	121 295		
II AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530	9 781	532	8 189	534		536	17 969		
Installations générales, aménagements divers		540	805	542	741	544		546	1 546		
Matériel de transport		550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560	239	562	200	564		566	439		
TOTAL		570	10 824	572	9 130	574		576	19 954		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
Valeur d'actif		Amortissements		Valeur résiduelle		Prix de cession		Plus ou moins-values			
								Court terme		Long terme	
								19%		15% ou 12,8%	
								0%			
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%				Régularisations		590	583	594	595		
TOTAL						596	585	597	599		

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise MAISON DEPARDIEU - SIREN : 953878956						Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Amortissements dérogatoires	600		602		604	606
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605	607
	Autres provisions réglementées	610		612		614	616
	Provisions pour risques et charges	620		622		624	626
	Sur immobilisations	630		632		634	636
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en cours	640		642		644	646
	Sur comptes clients	650		652		654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	666
	TOTAL	680		682		684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
				Dotations		Reprises	
	Fonds commercial			681		683	
	Autres immobilisations incorporelles			700		705	
	Terrains			710		715	
	Constructions			720		725	
	Installations techniques, matériel et outillage			730		735	
	Installations générales agencements aménagements divers			740		745	
	Matériel de transport			750		755	
	Autres immobilisations corporelles			760		765	
	TOTAL			770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						
2	Provision pour indemnités de départ à la retraite						0
3	Provision pour perte de change						0
	TOTAL à reporter						780
II DÉFICITS REPORTABLES							
	Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent						982
	Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)						982 bis
	Nombre d'opérations sur l'exercice						982 ter
	Déficits imputés						983
	Déficits reportables						984
	Déficits de l'exercice						860 2 500
	Total des déficits restant à reporter						870 2 500
III DIVERS							
	Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			380	
	N° du centre de gestion agréé					388 0	
	Montant de la TVA collectée					374 3 538	
	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378 8 731	
	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398	
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2033-E-SD 2025
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise : MAISON DEPARDIEU - SIREN : 953878956		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/09/2024 et clos le : 31/08/2025		Données en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		881	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances : à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujetties à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		160	
		166	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **MAISON DEPARDIEU - SIREN : 953878956**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom de famille	Louis-Gabriel						
Nom d'usage	DEPARDIEU			% de détention	100	Nb de parts ou actions	500		
Naissance : Date	24/11/1999	N° Département	89000	Commune	AUXERRE	Pays	FRANCE		
Adresse :	22 RUE DE PREUILLY 89000 AUXERRE FRANCE								

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA T.D. DÉCLARATION PAR TÉLÉDECL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE MAISON DEPARDIEU - SIREN : 953878956

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025 ou Année : 2025	
Dénomination de l'entreprise : MAISON DEPARDIEU	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 953878956	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (NANTES)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

MAISON DEPARDIEU - SIREN : 953878956

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2025

Local

Référence du local	4410901676361071C0202531
Invariant du local	441090167636
Adresse du local	Lot 6 - Bâtiment A, étage 00, entrée 02 0025 RUE DES BOURDERIES 44100 NANTES
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	NANTES METROPOLE HABITAT-OFFICE PUB 4140
SIREN du propriétaire du local	274400027
Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	9 846
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	

EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE COMPTE RENDU DE MISSION

N° 3030-SD



N°16159*01

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA STRUCTURE PRESTATAIRE	
Identification du prestataire (Dénomination, Adresse, Siren)	SAS OZEO SUD LOIRE 17 Rue Marie Curie 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE SIREN: 383485356 FRANCE

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CLIENT		
Identification du client	MAISON DEPARDIEU 25 RUE DES BOURDERIES 44100 NANTES SIREN: 953878956 FRANCE	
	Numéro d'identification du client	
Mode d'exercice	Individuel ou Sociétal	Indépendant / Individu
	Nombre d'associés	1
	Date d'option pour l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés	
Identification du conseil	SAS OZEO SUD LOIRE 17 Rue Marie Curie 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE SIREN: 383485356 FRANCE	
	Département d'exercice	Loire-Atlantique
	Profession en charge de l'ECF	Expert comptable
	Si « Autres » précisez	

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉCLARATIONS EXAMINÉES			
Date de réception de la déclaration de résultats	31/10/2025		
Période d'imposition	du	01/09/2024	au 31/08/2025
Résultat déclaré	-2 500		
Date d'établissement du compte-rendu par le prestataire	31/10/2025		
S'il s'agit d'un compte-rendu de mission rectificatif, cocher la case ci-contre :			
Montant du chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice (HT)			
Comptabilité tenue TTC ou HT	Hors taxes		
Activité non soumise à la TVA	☐		
Assujettissement partiel	☐		

A SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE, le 31/10/2025

Nom et qualité du signataire

FIOLEAU

Julien

EXPERT COMPTABLE

COMPTE RENDU DE MISSION

Coordonnées de votre correspondant au sein de la structure prestataire	Julien FIOLEAU 0240747721 sudloire@ozeo.com
--	---

EXAMEN DE CONFORMITE FISCALE	
Conclusions générales	
Absence d'anomalie	☒
Absence d'anomalie après régularisation	☐
Transmission d'une ou des déclarations rectificatives à notre demande	☐
Déclaration de résultats	
Demande de régularisation avec incidence sur le résultat imposable	
Montant de la rectification	
Déclaration(s) de taxes sur le chiffre d'affaires	
Demande de rectification avec incidence sur la TVA collectée - Montant de la rectification	
Demande de rectification avec incidence sur la TVA déductible - Montant de la rectification	
Présence d'anomalies non régularisées	☐
Présomption de fraude ou de dissimulation	☐

EXAMEN DES POINTS DU CHEMIN D'AUDIT		
1 - Conformité du fichier des écritures comptables (FEC)		
Point d'audit non applicable	☐	
Le fichier des écritures comptables (FEC) est-il conforme ou non-conforme ?	Conforme	
L'entreprise entre-t-elle dans le champ d'application du I de l'article A 47 A-1 du LPF ?	Oui	
Conformité structurelle (anomalies réelles relevées par TestComptaDemat) ?	Oui	
Type d'anomalies relevées		
2 - Qualité comptable du FEC au regard des normes comptables		
Point d'audit non applicable	☐	
La qualité comptable du FEC au regard des normes comptables est-elle conforme ou non-conforme ?	Conforme	
Des anomalies ont-elles été relevées ?	Non	
Type d'anomalies relevées		
3 - Logiciel ou système de caisse		
Point d'audit non applicable	☐	
Le logiciel ou système de caisse est-il conforme ou non-conforme ?	Conforme	
L'entreprise entre-t-elle dans le champ d'application ?	Oui	
Si l'entreprise entre dans le champ d'application :	Certification INFOCERT	☐
	Certification LNE	☐
	Attestation	☒
Type d'anomalies relevées		
4 - Mode de conservation des documents		
Point d'audit non applicable	☐	
Le mode de conservation des documents est-il conforme ou non-conforme ?	Conforme	
Les processus examinés sont-ils conformes à la législation ?	Oui	
Type d'anomalies relevées		
5 - Régime d'imposition		
Point d'audit non applicable	☐	
Le régime d'imposition est-il conforme ou non-conforme ?	Conforme	
En matière d'imposition des résultats		
Nature d'imposition des résultats	IS	
Anomalies relevées ?	Non	
Type d'anomalies relevées		
Régime d'imposition des résultats	Régime simplifié	
Société tête de groupe ou membre d'un groupe		
Anomalies relevées ?	Non	
Type d'anomalies relevées		
En matière de TVA		
Régime de TVA	Régime normal	
Anomalies relevées ?	Non	
Type d'anomalies relevées		

6 – Règles de détermination des amortissements et leur traitement fiscal	
Point d'audit non applicable	☐
Les règles de détermination des amortissements et leur traitement fiscal sont-ils conformes ou non-conformes ?	Conforme
Montant total déclaré	9 130
Montant examiné dans le cadre de l'ECF	9 130
Anomalies relevées ?	Non
Présenter la méthode ou les critères retenus par l'entreprise : Amortissement linéaire	
Type d'anomalies relevées	
Montant des anomalies	
7 – Règles de détermination des provisions et leur traitement fiscal	
Point d'audit non applicable	☒
Les règles de détermination des provisions et leur traitement fiscal sont-ils conformes ou non-conformes ?	
Montant total déclaré	
Montant examiné dans le cadre de l'ECF	
Anomalies relevées ?	
Présenter la méthode ou les critères retenus par l'entreprise :	
Type d'anomalies relevées	
Montant des anomalies	
8 – Règles de détermination des charges à payer et leur traitement fiscal	
Point d'audit non applicable	☐
Les règles de détermination des charges à payer et leur traitement fiscal sont-ils conformes ou non-conformes ?	Conforme
Montant total déclaré	2 933
Montant examiné dans le cadre de l'ECF	2 933
Anomalies relevées ?	Non
Présenter la méthode ou les critères retenus par l'entreprise : FNP comptabilisée selon la facturation prévue en N+1 Provision CP calculée selon la méthode préférentielle estimée par le logiciel de paie - Provision pour cotisations TNS 2025	
Type d'anomalies relevées	
Montant des anomalies	
9 – Qualification et déductibilité des charges exceptionnelles	
Point d'audit non applicable	☐
La qualification et la déductibilité des charges exceptionnelles sont-elles conformes ou non-conformes ?	Conforme
Montant total déclaré	64
Montant examiné dans le cadre de l'ECF	64
Anomalies relevées ?	
Présenter la méthode ou les critères retenus par l'entreprise : Frais de recouvrement	
Type d'anomalies relevées	
Montant des anomalies	
10 – Règles d'exigibilité en matière de TVA	
Point d'audit non applicable	☐
Les règles d'exigibilité en matière de TVA sont-elles conformes ou non-conformes ?	Conforme
Présence de secteurs d'activités distincts ?	Non
Présenter la méthode ou les critères retenus par l'entreprise :	
Anomalies relevées en matière de TVA collectée ?	Non
Montant des anomalies en matière de TVA collectée	
Anomalies relevées en matière de TVA déductible ?	Non
Montant des anomalies en matière de TVA déductible	
Type d'anomalies relevées	

APPRECIATION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES EXAMINÉES			
Doute sérieux sur pièces justificatives – Assiette imposable sur laquelle porte le doute			
TVA	☐	Montant	
Déclaration de résultats	☐	Montant	
Précision sur le document :			
Référence :			
Nature :			
Date :			

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025

cerfa

N° 11084*26
ADAPTE À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/09/2024	et clos le	31/08/2025	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
MAISON DEPARDIEU - SIREN : 953878956			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
25 RUE DES BOURDERIES 44100 NANTES FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	2 500	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0	
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%	0	PV à long terme imposables à 19%	0	Autres PV imposables à 19%	0
PV à long terme imposables à 0%	0	PV exonérées (238 quinquies)	0		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 <i>quindecies</i> A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		0	Plus values exonérées relevant du taux de 15%		0
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					☐
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				0	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				0	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				0	
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		Pennylane
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Visiteur conventionné ☐
Comptable : ☐ Salarié ?					
SAS OZEO SUD LOIRE 17 RUE MARIE CURIE 44230 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE Tél: 0240747721 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☒	Nom du prestataire ECF		Ozeo

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐	
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même		a		0	
		payées par un établissement chargé du service des titres		b		0	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:				c		0	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts				d		0	
Montant des autres distributions:				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %				i		0	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%				j		0	
Montant des revenus répartis				Total (a à h)		0	
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP : sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
M Louis-Gabriel DEPARDIEU 22 RUE DE PREUILLY 89000 AUXERRE FRANCE		500	2024	2 270	0	0	0
M Louis-Gabriel DEPARDIEU 22 RUE DE PREUILLY 89000 AUXERRE FRANCE		500	2025	4 675	0	0	0
I DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)				32 939	
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				0	
		MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			0	0	0	0	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			0	0	0	0	
MVLT réalisée au cours de l'exercice			0	0	0	0	
MVLT restant à reporter			0	0	0	0	
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice						0	
Nombre de reçus délivrés						0	

ozéo

Maison Depardieu

**Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros**

**Siège social : 25 rue des Bourderies
44100 NANTES**

STATUTS

LE SOUSSIGNÉ :

Monsieur Louis-Gabriel DEPARDIEU,
né le 24 novembre 1999 à AUXERRE,
de nationalité française,
demeurant 22, rue de Preuilly 89000 AUXERRE,
célibataire, déclarant ne pas être lié par un pacte civil de solidarité tel que prévu par les articles 515-1
et suivants du Code civil,

A établi, ainsi qu'il suit, les statuts de la société à responsabilité limitée qu'il a décidé d'instituer.

ARTICLE 1 - FORME

Il est formé une Société à Responsabilité Limitée régie par les lois et règlements en vigueur, ainsi que par les présents statuts. Elle fonctionne indifféremment sous la même forme avec un ou plusieurs associés.

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

L'acquisition et l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de fonds de commerce de boulangerie pâtisserie, l'achat et la vente sous toutes ses formes de produits alimentaires, et en générale de tous comestibles, en vente sur place ou à emporter.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

La dénomination de la Société est : Maison Depardieu.

Dans tous les actes et documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "société à responsabilité limitée" ou des initiales "SARL" et de l'énonciation du montant du capital social.

En outre, la Société doit indiquer en tête de ses factures, notes de commandes, tarifs et documents publicitaires, ainsi que sur toutes correspondances et récépissés concernant son activité et signés par elle ou en son nom, le siège du tribunal au greffe duquel elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés, et le numéro d'immatriculation qu'elle a reçu.

L.D.

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 25 rue des Bourderies, 44100 NANTES.

Le déplacement du siège social est décidé par l'associé unique ou par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Le siège social peut cependant être transféré en tout endroit du territoire français par une simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'associé unique ou par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

ARTICLE 5 - DURÉE

La durée de la Société est fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

ARTICLE 6 - APPORTS

Apports en numéraire

Toutes les parts sociales d'origine représentent des apports en numéraire et sont libérées intégralement de leur valeur nominale.

Monsieur Louis-Gabriel DEPARDIEU, associé unique, apporte à la Société une somme de cinq mille euros (5 000,00 euros).

La totalité de cet apport en numéraire, soit la somme de CINQ MILLE EUROS a été dès avant ce jour, déposée au crédit d'un compte ouvert au nom de la Société en formation, à la banque BNP PARIBAS, agence NANTES ZOLA, 2 place Zola, 44100 NANTES, ainsi qu'en atteste un certificat de ladite banque.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à CINQ MILLE EUROS (5 000 €), divisé en 500 parts de 10 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 500 et attribuées en totalité à Monsieur Louis-Gabriel DEPARDIEU, associé unique, en rémunération de son apport en numéraire.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la loi, en vertu d'une décision de l'associé unique ou d'une décision collective extraordinaire des associés. Toutefois, aucune augmentation de capital en numéraire ne peut être réalisée tant que le capital n'est pas entièrement libéré.

ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

Les parts sociales ne peuvent jamais être représentées par des titres négociables.

La propriété des parts résulte seulement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourraient modifier le capital social et des cessions et attributions qui seraient régulièrement réalisées.

L.D.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement prises par les associés.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société, dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation. Elle donne également droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société : les copropriétaires indivis de parts sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire pris parmi les associés ; le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier sauf convention contraire signifiée à la Société.

Lorsqu'une part est grevée d'usufruit, les droits du nu-propriétaire et de l'usufruitier sont, sauf convention contraire des parties, répartis de la manière suivante :

- les dividendes et le report à nouveau reviennent à l'usufruitier ;
- le nu-propriétaire a droit aux réserves mais en cas de distribution de ces réserves, l'usufruitier a un droit de jouissance sur les sommes distribuées, sous la forme d'un quasi-usufruit, à charge pour lui de les restituer en fin d'usufruit ;
- lors du partage, le boni de liquidation et le remboursement des apports reviennent au nu-propriétaire mais restent soumis à l'usufruit, l'usufruitier pouvant disposer librement des sommes correspondantes, à charge pour lui de les restituer en fin d'usufruit (C. civ., art. 587, quasi-usufruit).

ARTICLE 9 - COMPTES COURANTS

Outre leurs apports, l'associé unique ou les associés pourront verser ou laisser à disposition de la Société toutes sommes dont elle pourrait avoir besoin. Ces sommes sont inscrites au crédit d'un compte ouvert au nom de l'associé.

Les comptes courants ne doivent jamais être débiteurs et la Société a la faculté d'en rembourser tout ou partie, après avis donné par écrit un mois à l'avance, sauf stipulation contraire.

ARTICLE 10 - CESSIION ET TRANSMISSION DES PARTS SOCIALES

Toute cession de parts doit être constatée par un acte notarié ou sous signature privée.

Pour être opposable à la Société, elle doit lui être signifiée par exploit d'huissier de justice ou être acceptée par elle dans un acte notarié. La signification peut être remplacée par le dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

Elle n'est opposable aux tiers qu'après accomplissement de ces formalités et, en outre, après publication des statuts modifiés au Registre du commerce et des sociétés ; ce dépôt peut être effectué par voie électronique

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des parts détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de dissolution de la communauté de biens existant entre l'associé unique et son conjoint, la Société continue de plein droit, soit avec un associé unique si la totalité des parts est attribuée à l'un des époux, soit avec les deux associés si les parts sont partagées entre les époux.

L.D.

En cas de décès de l'associé unique, la Société continue de plein droit entre ses ayants droit ou héritiers, et éventuellement son conjoint survivant.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, entre conjoints, entre ascendants ou descendants des associés, même si le conjoint, ascendant ou descendant n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées à tout autre tiers étranger à la Société qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Ce consentement est donné dans les conditions et modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 11 - GÉRANCE

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, associés ou non, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si cette majorité n'est pas obtenue, les associés sont, selon le cas, convoqués ou consultés une seconde fois, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre des votants.

Le gérant est tenu de consacrer tout le temps et les soins nécessaires aux affaires sociales.

Le gérant peut mettre les statuts de la Société en harmonie avec les dispositions impératives de la loi et des règlements, sous réserve de ratification de ces modifications par l'associé unique ou par décision collective des associés prise dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

Le ou les gérants peuvent recevoir une rémunération, qui est fixée et peut être modifiée par une décision de l'associé unique ou par une décision ordinaire des associés.

Dans les rapports avec les tiers, les pouvoirs du ou des gérants sont les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément à l'associé unique ou aux associés.

Le ou les gérants sont révocables par décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par décision des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si cette majorité n'est pas obtenue, les associés sont, selon le cas, convoqués ou consultés une seconde fois, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre des votants.

Le gérant peut démissionner de ses fonctions à charge pour lui d'informer l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, chacun des associés au moins trois mois à l'avance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le décès ou le retrait du gérant n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Monsieur Louis-Gabriel DEPARDIEU, associé unique, est nommé premier gérant de la Société sans limitation de durée.

L.D.

ARTICLE 19 - TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ

La transformation de la Société en une société commerciale d'une autre forme ou en société civile peut être décidée par les associés statuant aux conditions de majorité et selon les modalités requises par la loi.

ARTICLE 20 - CONTESTATIONS

Toutes les contestations qui pourraient surgir pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation entre la Société et l'associé unique ou entre la Société et les associés ou entre les associés eux-mêmes, relativement aux affaires sociales ou à l'exécution des présents statuts, seront soumises aux tribunaux compétents.

ARTICLE 21 - OPTION POUR L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Conformément aux dispositions de l'article 206, 3 du Code général des impôts, l'associé unique déclare opter pour l'impôt sur les sociétés.

Il reconnaît avoir été averti que cette option devra être notifiée au service des impôts au plus tard avant la fin du troisième mois du premier exercice social, la notification pouvant être réalisée lors de l'immatriculation de la Société auprès du guichet unique électronique des formalités d'entreprises.

Il reconnaît également être informé des dispositions de l'alinéa 3 du 1 de l'article 239 du Code général des impôts aux termes desquelles la Société qui désire renoncer à son option pour le régime des sociétés de capitaux notifie son choix à l'administration avant la fin du mois précédant la date limite de versement du premier acompte d'impôt sur les sociétés de l'exercice au titre duquel s'applique la renonciation à l'option. En cas de renonciation à l'option, la Société ne peut plus opter à nouveau pour le régime des sociétés de capitaux. En l'absence de renonciation avant la fin du mois précédant la date limite de versement du premier acompte d'impôt sur les sociétés du cinquième exercice suivant celui au titre duquel l'option a été exercée, l'option devient irrévocable.

Il est en outre précisé que les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés sont tenues de recourir aux téléprocédures fiscales, et ce quel que soit leur chiffre d'affaires.

ARTICLE 22 - REPRISE DES ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À LA SIGNATURE DES STATUTS ET À L'IMMATRICULATION DE LA SOCIÉTÉ - PUBLICITÉ - POUVOIRS

La Société ne jouira de la personnalité morale qu'à compter du jour de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Cependant, il a été accompli avant la signature des présents statuts, pour le compte de la Société en formation, les actes énoncés dans un état annexé aux présents statuts, indiquant pour chacun d'eux l'engagement qui en résulterait pour la Société.

L.D.

Monsieur Louis-Gabriel DEPARDIEU, associé unique, est expressément habilité à accomplir les actes et à prendre les engagements suivants :

- Dépôt du capital social auprès de l'établissement bancaire,
- Signature d'un contrat de domiciliation,
- Ouverture de comptes bancaires pour la société,
- Procuration donnée à SECOGEREC pour effectuer les formalités de publicité relatives à la constitution de la Société et notamment :
 - o pour signer et faire publier l'avis de constitution dans un journal d'annonces légales dans le département du siège social ;
 - o pour faire procéder à toutes formalités en vue de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ;
 - o et généralement, pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

L'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés emportera, de plein droit, reprise par elle desdits engagements.

Les actes accomplis pour le compte de la Société pendant la période de formation et régulièrement repris par celle-ci seront rattachés au premier exercice social.

Fait à NANTES
Le 21 juin 2023
En 2 exemplaires originaux

Louis-Gabriel DEPARDIEU

Louis-Gabriel DEPARDIEU

✓ Certified by  yousign

L.D.

ANNEXE

ÉTAT DES ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ EN FORMATION AVANT LA SIGNATURE DES STATUTS

- Dépôt du capital social auprès de l'établissement bancaire,
- Signature d'un contrat de domiciliation,
- Ouverture de comptes bancaires pour la société,
- Procuration donnée à SECOGEREC pour effectuer les formalités de publicité relatives à la constitution de la Société et notamment :
 - o pour signer et faire publier l'avis de constitution dans un journal d'annonces légales dans le département du siège social ;
 - o pour faire procéder à toutes formalités en vue de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ;
 - o et généralement, pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article R. 210-5 du Code de commerce, cet état sera annexé aux statuts, dont la signature emportera reprise des engagements par la Société dès que celle-ci aura été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés.

Louis-Gabriel DEPARDIEU

✓ Certified by  yousign

L.D.